

Bulletin Adhésion Parrainage Particuliers

Mathieu Videira - La Miellerie Tourangelle

06.24.91.82.03

Apiculteur - 39 bis rue de la vallée, 37390 Saint Roch

mathieu.videira@lamiellerietourangelle.fr

SIRET : 802 934 786 00038



PARRAINER

ACTION RESPONSABLE

PROTEGER LA
BIODIVERSITE

AGIR POUR
L'ENVIRONNEMENT



Recevez du miel
de votre ruche
parrainée.

Les pots de miels
sont étiquetés à
votre effigie (votre,
nom, celui de vos
enfants..)



Une Newsletter
pour suivre
votre ruche

Retrouvez
l'actualité des
interventions sur
votre ruche



On parle de vous

Un espace vous est
dédié sur notre site
internet et réseaux
sociaux

En parrainant une ou plusieurs ruches vous participez à la sauvegarde et au **développement des abeilles de votre région**. En retour, vous bénéficiez de :

- Pots de miel de 250 grammes en fonction du nombre d'abeilles parrainées
- Un certificat de parrainage
- Une visite de la ruche directement sur le rucher
- Une newsletter avec l'actualité de votre ruche
- Un espace dédié sur notre site internet
- Une action éco-responsable

Pour cela, plusieurs possibilités pour parrainer les ruches s'offrent à vous

1

5000
ABEILLES

6,20€/mois
5 pots de miel

2

10 000
ABEILLES

9,50€/mois
10 pots de miel

3

20 000
ABEILLES

18,70€/mois
20 pots de miel

4

40 000
ABEILLES

36,80€/mois
40 pots de miel

CONTRAT DE PARRAINAGE

1. LA DUREE DU PARRAINAGE

- 1 an 3 ans

Renouvelable par tacite reconduction. Le parrain peut mettre fin au contrat en envoyant un courrier postal (voir fin de contrat) ou un mail 1 mois avant la fin du contrat à l'adresse mail suivante : contact@lamiellerieourangelle.fr

2. LIEUX D'IMPLANTATION (cochez la case correspondante à votre souhait)

- Sur un terrain que La Miellerie Tourangelle dispose Dans le jardin du particulier (nous consulter)

3. CHOIX DU NOMBRE D'ABEILLES PARRAINÉES, PRIX (cochez la case correspondante à votre souhait)

- 5000 abeilles. 6,20€TTC/mois soit 74,40€TTC l'année
 ¼ de ruche soit 10000 abeilles pour 9,50€TTC/ mois soit 114€TTC l'année
 ½ ruche soit 20000 abeilles pour 18,70€TTC/ mois soit 224,40€TTC l'année
 1 ruche soit 40000 abeilles pour 36,80€TTC/ mois soit 441,60€TTC l'année

4. RETRIBUTION DU PARRAINAGE

- 5000 abeilles = 5 pots de miel de 250 grammes
- ¼ de ruche soit 10000 abeilles = 10 pots de miel de 250 grammes
- ½ ruche soit 20000 abeilles = 20 pots de miel de 250 grammes
- 1 ruche soit 40000 abeilles = 40 pots de miel de 250 gramme
- Chaque pot sera étiqueté à votre effigie. (votre nom)
- Un certificat de parrainage.
- Votre nom en tant que parrain sur notre site internet et une publication sur nos réseaux sociaux si vous le souhaitez.
- Une Newsletter assurant le suivi de vos ruches parrainées.
- Une session visite de la ruche directement sur le rucher.

Miel toutes fleurs, de
votre région

sur

5. MODALITES DE PAIEMENT (cochez la case correspondante à votre souhait)

- Paiement sous forme d'abonnement en 12 mensualités par prélèvement automatique (un mandat de prélèvement vous sera fourni)
 Paiement en une fois à la signature du contrat par chèque (émis à l'ordre de la Miellerie Tourangelle, par une banque domiciliée en France métropolitaine, à l'adresse situé en fin de contrat).
 Paiement en une fois à la signature du contrat par virement bancaire (Un RIB vous sera fourni)

A réception de ce bulletin complété et signé, un mail vous sera envoyé avec Le RIB ou Mandat de prélèvement. Le contrat prend date à réception du moyen de paiement.

6. LA LIVRAISON

La Miellerie Tourangelle s'engage également à livrer le miel, défini dans l'article 4 ci-dessus.

Cette livraison se fera :

- Soit directement en main propre
- Soit par colissimo. (pas de frais supplémentaire pour la livraison en Indre et Loire. Tarif colissimo en vigueur pour les autres département. Le paiement des frais de livraison vous sera demandé au moment de la livraison)

Les livraisons de miel ont lieu une fois dans l'année entre Novembre et Décembre, c'est à dire une fois que les récoltes annuelles sont terminées (sauf cas de force majeure). Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant La Miellerie Tourangelle de son obligation de livrer dans les délais précités, la guerre, l'émeute, l'incendie, les intempéries, les catastrophes naturelles, les grèves, les accidents, et l'impossibilité d'être approvisionné.

7. RESPONSABILITE

La survie des colonies reste sous la responsabilité de La Miellerie Tourangelle. En cas de disparition de la colonie, La Miellerie Tourangelle s'engage à la remplacer sans changement de conditions du contrat.

8. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La Miellerie Tourangelle garantie les frais d'entretien de la ruche, du traitement vétérinaire obligatoire, de la désoperculations et de l'extraction du miel récolté, du conditionnement et l'étiquetage des pots en verre dans la limite du contrat souscrit.

CONTRAT DE PARRAINAGE

ENTRE

Monsieur Mathieu VIDEIRA
La Miellerie Tourangelle
Tel : 06.24.91.82.03
Mail : mathieu.videira@lamiellerietourangelle.fr
Siège social : 39B rue de la Vallée – 37390 SAINT ROCH
N° SIRET : 907 673 818 00038

ET

M/Mme _____

Demeurant _____

Mail : _____

Téléphone _____

Nom à indiquer sur les pots de miels : _____

Fait à

Le

Signatures

LA MIELLERIE TOURANGELLE
Représenté par Mathieu Videira

LE PARRAIN (nom + signature)